

Département de l'YONNE
SIVOS de Courtois et de Nailly

COMPTE RENDU
de la réunion du SIVOS de Courtois et de Nailly
du jeudi 11 mars 2021

Légalement convoqué, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Nailly, le onze mars 2021 à 19 heures 00 minutes, sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, président.

Date de la convocation : 04/03/2021

Présents : F.POIRIER, C.MONTAGNE, G.ROYER, E.BERTHAULT, G.MOREAU, V.MOREL, E.PETIT, P.SOULAGE, titulaires et F.BARDOT, M.MIRANDA, suppléants

Absents excusés : C.GOUTELARD, V.MAINIER, suppléants

Secrétaire de séance : G.ROYER

Le procès-verbal de la séance du 14/01/2021 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Président présente le budget primitif 2021. Ce dernier est voté au chapitre (détail en annexe.)

INVESTISSEMENT : L'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

L'objectif est de généraliser le numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycle2 & 3)

M. MONTAGNE a travaillé sur ce dossier et a recensé les besoins des classes de CP au CM2.

Il présente le projet :

2 Classes CP/GS à Courtois

Projet	Prix HT	Nb	Totaux HT	Totaux TTC
Ecran tactile interactif : Clevertouch EX PRO 86 pouces	3 970.00	1	3 970.00	4 764.00
Support mural pour écran	120.00	1	120.00	144.00
Volet rabattable blanc	390.00	1	390.00	468.00
Visualiseur: type Epson ELPDC07	208.00	2	416.00	499.20
Pc portable type I5 SSD 256 G RAM 8G +(Windows 10): HP 250 G8	758.00	1	758.00	909.60
Pack Office standard	74.00	1	74.00	88.80
Chariot mobile pour vidéoprojecteur (Darty)	73.00	1	73.00	87.60
Amélioration débit internet (Borne d'accès WIFI) : CPL LEVOLO (3 postes)	159.00	1	159.00	190.80
Totaux pour Courtois hors subvention (3500 euros mini/7000 max TTC)			5 960.00	7 152.00
Totaux pour Courtois avec subvention de 70 %			1 788.00	

4 Classes CE1/CE2/CM1/CM2 à Nailly

Projet	Prix HT	Nb	Totaux HT	Totaux TTC
Ecran tactile interactif : Clevertouch EX PRO 86 pouces	3970.00	3	11 910.00	14 292.00
Support mural pour écran	120.00	3	360.00	432.00
Visualiseur : type Epson ELPDC07	208.00	1	208.00	249.00
Totaux pour Nailly sans subvention (3500 euros mini/14000 euros TTC max)			12 478.00	14 973.60
Totaux pour Nailly avec subvention de 70%			3 743.40	

Supports pédagogiques	Prix HT	Nb	Totaux HT	Totaux TTC
Programme : Manuel, abonnement, ENT...pour Courtois (27 enfants) 540 TTC max	447.00	1	447.00	536.40
Programme : Manuel, abonnement, ENT...pour Nailly (93 enfants) 1860 TTC max	1 130.00	1	1 130.00	1 356.00
Totaux pour les 2 écoles sans subvention 2400 TTC max			1 577.00	1 892.40
Totaux pour les 2 écoles avec subvention à 50 % (maximum 20 euros/enfants) 120 enfants			788.50	946.20

Bilan	Prix HT	Prix TTC	Dépassement par rapport à la subvention
Coûts Totaux Matériels et pose pour les deux écoles sans subvention	18 438.00	22 125.60	1125.60
Coûts Totaux Matériels et pose pour les deux écoles avec subvention Max 70 % de 21 000 TTC (6300 euros)		7425.60	
Coûts Totaux programmes pour les deux écoles sans subvention	1 577.00	1 892.40	
Coûts Totaux Matériels, pose et programmes pour les deux écoles avec subvention Max 50 % de 2 400 TTC (1200 euros)	788.50	946.20	-253.80
Coûts Totaux programmes pour les deux écoles sans subvention	20 015.00	24 018.00	
Coûts réels matériels, pose et programmes pour les deux écoles avec subvention sur 21000 et 7500 euros pour le SIVOS		8 371.80	871.80

Le Conseil syndical, à l'unanimité, approuve et inscrit les crédits au budget 2021.

D2021-03-004 : Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 347 699.39 €
- Investissement : 26 250.00 €

PARTICIPATION DES COMMUNES ADHERENTES AU SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY

D2021-03-005 : La participation financière des communes adhérentes au SIVOS est fixée comme suit :

- Commune de Nailly : participation annuelle de 173 531 €, versée en début de chaque période :
 - o janvier 2021 : 32 000 €
 - o février 2021 : 18 000 €
 - o mars 2021 : 18 000 €
 - o avril-mai-juin 2021 : 35 177 €
 - o juillet-août-septembre 2021 : 35 177 €
 - o octobre-novembre-décembre 2021 : 35 177 €

- Commune de Courtois : participation annuelle de 58 266 €, versée en début de chaque période :
 - o janvier 2021 : 18 000 €
 - o février 2021 : 10 000 €
 - o mars 2021 : 10 000 €
 - o avril-mai-juin 2021 : 6 756 €
 - o juillet-août-septembre 2021 : 6 755 €
 - o octobre-novembre-décembre 2021 : 6 755 €

PARTICIPATION DES COMMUNES NON ADHERENTES AU SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY

D2021-03-006 : Pour les communes non-adhérentes au SIVOS, le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de demander à ces dernières, pour l'année scolaire 2021/2022, une participation financière de 1 266 € par enfant scolarisé dans les écoles de Courtois et de Nailly.

M. le Président est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

VERSEMENT AUX ECOLES DES PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES PERIPEDAGOGIQUES

D2021-03-007 : Au budget primitif 2020, les membres du SIVOS avaient décidé d'attribuer des subventions aux coopératives scolaires des écoles de Courtois et de Nailly. Ces subventions s'élevaient chacune à 2 385 € (1 385 € des bénéficiaires de la kermesse 2019 et 1 000 € pour les sorties de fin d'année).

La coopérative scolaire de l'école de Nailly a reçu sa subvention l'année dernière. Il reste à verser celle de Courtois. Elle est prévue au budget 2021.

CONVENTION D'UTILISATION DES ETABLISSEMENTS AQUATIQUES

D2021-03-008 : Le Conseil syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention dans le cadre de la natation scolaire avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour l'utilisation des établissements aquatiques pour l'année scolaire 2020/2021, aux tarifs suivants :

- 81 € par créneau horaire d'utilisation avec intervention pédagogique,
- 61 € par créneau horaire d'utilisation sans intervention pédagogique.

Le paiement sera effectué sur production d'un mémoire établi par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais sur la base des heures d'occupation réelle. La facturation se fera à la fin de l'année scolaire en cours.

CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE D'UNE PHOTOCOPIEUSE POUR L'ECOLE DE NAILLY

D2021-03-009 : Le Président expose que contrat de location et de maintenance de la photocopieuse de l'école de Nailly prend fin le 28/05/2021.

Pour mémoire, la location et la maintenance actuelles sont de 241.20 € T.T.C par trimestre.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'offre de KONICA MINOLTA selon les caractéristiques suivantes :

- Location d'un photocopieur BH 287 pour 135 € H.T. (162 € T.T.C.) par trimestre,
- Maintenance (pièces détachées, main d'œuvre, déplacements, consommables hors papier) incluant l'impression forfaitaire trimestrielle de 12 000 pages N&B pour 60 € H.T. (72 € T.T.C.) par trimestre (prix révisable),
- Facturation de la page supplémentaire (prix révisable) N&B à 0.005 € H.T. (0.006 € T.T.C.),
- Contrat de maintenance d'une durée de 21 trimestres (date d'effet à la date de mise en place du matériel).

et autorise M. le Président à signer les documents s'y rapportant.

POINT SUR LES FICHES DE PROCEDURE

M. MOREAU : la commission travaille actuellement sur une charte afin de créer un cadre : droits et devoirs du personnel du SIVOS, des enfants et des parents. Il est important de créer un engagement du personnel envers les parents et enfants et vice versa. Il sera soumis aux agents.

Il est proposé que le groupe travaille avec au moins un référent agent de chaque école.

La CAF peut nous aider à améliorer nos garderies périscolaires et verser des aides financières. Une personne de la CAF pourrait venir présenter le dispositif.

Mme PETIT présente un document de travail concernant les sanctions (note explicative et fiche reflexe à destination des agents du SIVOS). A partir de ce modèle, les autres thématiques pourraient être déclinées.

D'autres outils sont proposés : registre des sanctions, cahier ou feuillet de correspondance...

Des ressources documentaires seront mises à disposition et/ou communiquées aux agents et des affiches seront apposées sur les salles accueillants le périscolaire.

POINT SUR LA KERMESSE

Pour l'instant pas d'avancé vu la situation sanitaire.

Séance levée 21h30